

Conditions Générales de Ventes

Animations patrimoniales et culturelles - Abbaye d'Ecurey

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES :

Les présentes conditions générales de vente (C.G.V.) sont valables à compter du 14 mai 2025 et s'appliquent sauf convention particulière. La réservation d'une prestation d'Abbaye d'Ecurey par des clients individuels ou des groupes implique l'acceptation sans réserve des dispositions de nos conditions générales de vente.

Celles-ci sont disponibles sur simple demande en version papier ou consultables et téléchargeables sur notre site internet. Conformément aux dispositions légales en vigueur, ces C.G.V. ont pour but d'informer les clients préalablement à la signature du contrat. Les C.G.V. applicables sont celles en vigueur au moment de la réservation.

ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION :

L'Abbaye d'Ecurey propose aux clients des prestations de découverte du patrimoine bâti, naturel et artistique, sous forme de visites libres ou accompagnées du site et des ateliers pédagogiques.

Les présentes C.G.V. s'appliquent aux prestations suivantes :

- Accès en visite libre au Centre d'Interprétation d'Ecurey en Lorraine (C.I.E.L.) ;
- Location d'un audioguide ;
- Visites guidées du site ou autour de thématiques particulières ; Visites flash. Ces prestations permettent l'accès au C.I.E.L et aux expositions temporaires ;
- Ateliers pédagogiques animés par l'Abbaye d'Ecurey ou des intervenants extérieurs ;
- Evénements organisés par l'Abbaye d'Ecurey (conférence, spectacle vivant, etc.).

Les prestations de l'Abbaye d'Ecurey sont ouvertes aux adultes et aux enfants accompagnés.

ARTICLE 3 : PRIX DES PRESTATIONS :

Pour les individuels et pour les groupes, les tarifs applicables indiqués sur les supports de communication et sur le site Internet sont stipulés en euros et toutes taxes comprises (TTC).

ARTICLE 4 : MODALITES ET MOYENS DE PAIEMENT DES TITRES D'ACCES INDIVIDUELS :

Pour toute commande des prestations le prix dans son intégralité doit être versé en une fois et en euros au moment de la passation de celle-ci.

Pour toute commande réalisée au guichet, le client peut effectuer le paiement par carte bancaire ou en espèce.



Pour toute commande réalisée en ligne, le paiement se fera par virement.

Pour toute commande au guichet le justificatif de paiement est immédiatement délivré au client après le règlement.

Pour toute commande en ligne, le justificatif de paiement sera transmis par les services de la Communauté de Communes par courriel 5 jours maximum après constat de la bonne réception de la somme due par virement.

ARTICLE 5 : CONDITION D'UTILISATION DES TITRES D'ACCES INDIVIDUELS :

Le titre d'accès désigne un billet permettant au client d'effectuer une visite libre accompagnée ou guidée ou bien de participer à un atelier à une date et pendant une période déterminée. Un titre d'accès daté est valable uniquement pour la ou les dates qu'il mentionne.

L'accès à la prestation est soumis au contrôle de la validité du titre d'accès. Le titre d'accès acheté sur place est délivré aux guichets. Le titre d'accès acheté en ligne est imprimable à la validation du règlement sous forme de e-billet.

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS SPECIALES POUR LES GROUPES :

La réservation des visites de l'Abbaye d'Ecurey peut être effectuée sur place, par mail à l'adresse contact@portesdemeuse.fr, par téléphone au 03 29 75 97 40 ou via le formulaire de notre site internet. Le client recevra une proposition de visite. Une fois acceptée, un contrat de prestation sera établi. Ce contrat ne sera considéré comme définitif qu'à réception du contrat complété, daté et signé.

Le contrat est établi pour un nombre défini de participants. Si le nombre dépasse la capacité, le prestataire peut refuser les clients supplémentaires, et le contrat sera réputé rompu. Les informations concernant les visites et les ateliers seront précisés lors de la réservation.

La taille maximale des groupes pour les visites guidées est de 24 personnes. Au-delà, un second guide sera nécessaire (ou une visite en deux temps), et le client sera informé du coût supplémentaire.

Le paiement se fera sur facture après la réalisation de la prestation.

ARTICLE 7 : ÉCHANGE ET ANNULATION :

Les titres d'accès individuels ne sont ni échangeables, ni annulables.

Dans l'hypothèse où l'Abbaye d'Ecurey est contrainte d'annuler ou de modifier un élément essentiel de l'une des prestations commandées par le client, ce dernier dispose d'un droit de refuser la modification proposée et d'obtenir le remboursement intégral du prix des prestations commandées.

Toute réclamation afférente à la réservation des prestations ou à leur exécution doit être adressée à l'Abbaye d'Ecurey par mail à l'adresse contact@portesdemeuse.fr



ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

Le vendeur est responsable de la bonne exécution des prestations commandées dans les conditions édictées dans les présentes C.G.V.

En cas de non-respect des présentes C.G.V. par l'acheteur, l'Abbaye d'Ecurey se réserve le droit de refuser l'accès à la prestation concernée.

ARTICLE 9 : LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. En cas de litige, les juridictions compétentes pourront être saisies après épuisement des voies de recours amiables.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-055-200066108-20250513-25_045-DE